



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 février 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Nicole FALCETTA
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA

Autres présents non votants :

Georges BUISSON	Vice-président du CIAS
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Aurore FRAISSE	Responsable administrative et financière du CIAS
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2020
Exécutoire le : **13 FEV. 2020**
Affichée le : **13 FEV. 2020**
Visée le : **13 FEV. 2020**

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains – Lot 05 : Couverture / Etanchéité – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé le projet de la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 20 relatifs aux différents travaux pour un montant total de 4 675 774,19 € TTC. La délibération d'attribution a été présentée au Bureau communautaire du 10 janvier 2019. Le PPI de l'opération est de 5 836 695,60 €.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PATEY ARCHITECTES. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, le marché de travaux a été confié à l'entreprise IRMAK pour l'exécution des travaux du lot 5 (Couverture – Etanchéité). Le montant du marché lié à ce lot est de 328 400,00 € HT.

Objet de l'avenant :

Lors de la synthèse des ouvrages d'exécution, il a été demandé à l'entreprise IRMAK de transmettre un devis pour la fourniture et la pose de 16 potelets d'ancrage (pour garantir la protection lors de l'entretien ultérieur) conformément aux prescriptions du coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé. Une Fiche Travaux Modificatifs n°03 pour l'ajout d'une protection collective des toitures a été établie le 29 octobre 2019 et acceptée par le maître d'ouvrage pour un montant de plus-value de 5 636,00 € HT.

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire pour le lot 05 – Couverture / Etanchéité de **5 636,00 € HT** (6 763,20 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise IRMAK, d'un montant initial de 328 400,00 € HT (394 080,00 € TTC), est donc porté à : **334 036,00 € HT** (400 843,20 € TTC) par le présent avenant, soit + 1,72 % par rapport au marché initial.

Le cumul de l'ensemble des avenants représente donc une hausse de 1,72 % du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 13 janvier 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits sont inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 127-04AP – Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains (73).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 février 2020

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24 |
| - Votants : 25 |
| - Pour : 25 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |



Marché n°2018-40
relatif à la Construction d'un équipement sportif
spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains
(73)

LOT N°05
Couverture / Etanchéité

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lopic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise IRMAK, domicilié 197 Route d'Aix-les-Bains, 73000 SONNAZ,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains (73), Grand Lac a confié à l'entreprise IRMAK, domicilié 197 Route d'Aix-les-Bains, 73000 SONNAZ, la réalisation des travaux dans le cadre du lot 05 – Couverture / Etanchéité pour un montant de 328 400,00 € HT (394 080,00 € TTC).

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la synthèse des ouvrages d'exécution, il a été demandé à l'entreprise IRMAK de transmettre un devis pour la fourniture et pose de 16 potelets d'ancrage conformément aux prescriptions du SPS. Une Fiche Travaux Modificatifs n°03 pour l'ajout d'une protection collective des toitures a été établie le 29/10/2019 et acceptée par le maître d'ouvrage pour un **montant de plus-value de 5 636,00 € HT**.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire pour le lot 05 – Couverture / Etanchéité de **5 636,00 € HT** (6 763.20 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise IRMAK, d'un montant initial de **328 400,00 € HT** (394 080,00 € TTC),

Est donc porté à : **334 036,00 € HT** (400 843,20 € TTC) par le présent avenant, soit + 1,72 % par rapport au marché initial.

Le cumul de l'ensemble des avenants représente donc une hausse de 1,72 % du montant initial du marché.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____,

À _____, le _____,

Pour l'entreprise IRMAK,

Pour Grand Lac

M./Mme
Directeur de la société IRMAK

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains - Lot 05 :
Couverture / Etanchéité - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 13/02/2020

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 13/02/2020

Numéro de l'acte : d3164 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200204-d3164-DE

Date de décision : 04/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires